République Française

Département du Finistère

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-19DCC181225-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**	Délibération
	Séance du 18 décembre 2025	N° 19dcc181225

Le Conseil de communauté se réunit le jeudi 18 décembre 2025, à 20h00 à l'hôtel de communauté à Plabennec. Il a été présidé par Monsieur Jean-François TREGUER, Président.

Date de convocation : 12 décembre 2025
Nombre de membres : 49
Quorum : 25
Nombre de membres présents : 35
Nombre de votants : 44

Présents : Bernard GIBERGUES, Béatrice DUPONT, Patrice BOUCHER, Christine CHEVALIER, Jean Luc CATTIN, Danielle FAVE, Jean-François TREGUER, Sandrine LAVIGNE, Gwendal LE COQ, Monique LOAEC, Jean-Christophe FERELLOC, Philippe LE POLLES, Marie Annick CREACHCADEC, Anne-Thérèse ROUDAUT, Marcel LE FLOC'H, Sylvie RICHOUX, Jean Michel LALLONDER, Hélène KERANDEL, Paul TANNE, Yannig ROBIN, Marie BOUSSEAU, Andrew LINCOLN, Catherine LE ROUX, Alain ROMEY, Nadine ABJEAN, Lédie LE HIR, Roger TALARMAIN, Christine SALIOU, Olivier MARZIN, Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Olivier LE FUR, Valérie GAUTIER, , Nadège HAVET, Guy TALOC

Excusé(s) :
Yves LE GOFF donne pouvoir à Bernard GIBERGUES, Karine HELIES donne pouvoir à Patrice BOUCHER, Daniel GODEC donne pouvoir à Danielle FAVE, Alain FLOUR donne pouvoir à Gwendal LE COQ, Caroline PRIGENT donne pouvoir à Sandrine LAVIGNE, Fabien GUIZIOU donne pouvoir à Marie Annick CREAC'HCADEC, Marie-Claire LE GUEVEL donne pouvoir à Paul TANNE, Jacques LUCAS donne pouvoir à Denise MERCELLE, André BEGOC donne pouvoir à Nadège HAVET, Nadine KASSIS, Bernard CALVARIN, Ludovic MORIN, Martial CLAVIER, Annick LE GUEN,

Décision modificative n°4

Budget principal :
Transfert d'enveloppe de l'opération 514 – Mobilité/Véloroute pour un montant de 5 000€ vers l'opération 513 – Opération de zones. Il s'agit d'effectuer des travaux de voirie dans les ZAE.

Budget eau :
Il s'avère nécessaire, en cette fin d'exercice, d'augmenter l'enveloppe des dépenses de personnels afin que le budget de l'eau rembourse l'intégralité des frais supportés par le budget général. Le montant s'établit à 116 000 €, financés par une reprise de l'autofinancement.
Il est également prévu des transferts de crédits entre les opérations afin de faire face à l'affection des travaux par commune.

Budget assainissement :
Il s'avère nécessaire, en cette fin d'exercice, d'augmenter l'enveloppe des dépenses de personnels afin que le budget de l'eau rembourse l'intégralité des frais supportés par le budget général. Le montant s'établit à 75 000 €, financés par une reprise de l'autofinancement.
Il est également prévu des transferts de crédits entre les opérations afin de faire face à l'affection des travaux par commune.

Les comptes de tiers [45] gérés par la trésorerie ne sont pas à l'équilibre. En effet, depuis 2012, des irrégularités d'écritures demeurent. L'agence de l'eau subventionne les particuliers effectuant des travaux, la CCPA reversait donc ce montant aux particuliers. De plus, la CCPA était commissionnée sur ces dossiers. Ce qui a pu amener une confusion entre les versements au titre de la CCPA et d'autres animations perçues liées au bassin versants. Aussi, il convient de procéder à des écritures de

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-242900553-20251218-19DCC181225-DE

régularisation, entre les comptes de tiers [45811] ainsi que les subventions [74781] et produits divers de gestion courantes [7588].

De plus, suite à l'écriture annuelle des amortissements des subventions perçues, il est demandé d'abonder de 6 500 € les amortissements de subventions au 777 par le 13911.

En ce qui concerne les amortissements des équipements, il est proposé une enveloppe complémentaire de 50 000 €, dans l'attente d'une finalisation du montant de la dotation.

Budget AB Mouillages :
Suite au calcul des ICNE 2025, il va manquer 80 € au chapitre 66. Il est proposé de l'abonder par une diminution de l'enveloppe du 011 – Charge à caractère générale.

Les AP/CP et AE/CP :

Il est proposé de voter les AP/CP et AE/CP au mandaté de 2025. Les restes à réaliser sont reportés en 2026 comme le stipule notre RBF.

Concernant l'AE/CP MOBIAE, ce dernier connaît quelques modifications avec une augmentation de 20k€ pour la mise en place des locations de vélo. Cette augmentation est compensée par la diminution du Transport à la Demande – Continuité Transport à la Demande.

Enfin, une nouvelle ligne apparaît : STRAT – Stratégie risques Littoraux pour une enveloppe de 50k€ mais elle aussi compensée par la diminution de la ligne EROSION – Elaboration des cartes des zones soumises à l'érosion.

La commission d'administration générale du 25 novembre 2025 et le Bureau de communauté du 4 décembre 2025 ont émis un avis favorable à ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide, à l'unanimité, d'approuver ces propositions de décisions modificatives.

Fait et délibéré à Plabennec
le 22 décembre 2025,

Le Président,
Monsieur Jean François TREGUER

